

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23/03/2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire.

**PRÉSENTS** : Monsieur RODRIGUEZ Dominique, **Maire**.

Messieurs BONNIN Patrick, GAUTHERON Daniel et Mesdames BONNY Florence, RICHARD Rolande, **Adjoints au maire**.

Mesdames BOUDY Nathalie, COHEN Sylvie, OFFREDO-LESCARE Béatrice, SAVE Laëtitia et Messieurs DERAMEZ Pascal, LOUISE DIT MAUGER Philippe, MARSAULE Patrick, MONGAULT Patrick, MORESTIN Christian, WEXSTEEN David, **Conseillers municipaux**.

**ABSENTS EXCUSÉS** :

Monsieur Daniel LANDRY, **Adjoint au Maire**. Mesdames BENOIT Jeanine, LOPES COSTA Alexandra et Monsieur LECORNUE Gilles, **Conseillers municipaux**.

**POUVOIRS** :

Monsieur Daniel LANDRY donne procuration à Monsieur Philippe LOUISE DIT MAUGER pour le représenter et voter en son nom au cours de la séance.

Monsieur Gilles LECORNUE donne procuration à Madame Florence BONNY pour le représenter et voter en son nom au cours de la séance.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Philippe LOUISE DIT MAUGER.

**EGALEMENT PRÉSENTE** : Mme DHERMONS Delphine,  
**Directrice Générale des Services Communaux.**

Le quorum étant atteint, la réunion du conseil municipal débute à 20 heures 30 minutes.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à consulter le procès-verbal en date du 19 janvier 2017 et à l'approuver.

Avant de commencer la réunion du conseil municipal, Monsieur le Maire fait observer une minute de silence en l'honneur de Monsieur BERNARDET Jérôme, décédé récemment et avec lequel il avait travaillé sur la mandature de 1989.

### **1) ERRATUM DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2017**

Il est porté à la connaissance des membres du conseil municipal d'une demande de correction de la part de Monsieur MORESTIN concernant l'information de sa nomination en tant que premier vice-président de la CLE (Commission Locale de l'Eau) qui ne dépend pas du SyAGE contrairement à ce qui avait été notifié.

*A l'unanimité, cette correction est approuvée par les membres du conseil municipal et sera annexée au compte-rendu du 19 janvier 2017.*

### **2) COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET A.L.S.H.**

Les comptes de gestion et comptes administratifs 2016, identiques, sont présentés en détail selon les résultats suivants :

#### a) COMMUNE

	RESULTATS DE CLOTURE 2015	RESULTATS 2016	RESULTATS DE CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	1 129 826.89 €	265 495.72 €	1 395 322.61 €
FONCTIONNEMENT	808 922.35 €	174 719.63 €	983 641.98 €

b) ASSAINISSEMENT

	RESULTATS DE CLOTURE 2015	RESULTATS 2016	RESULTATS DE CLOTURE 2016
EXPLOITATION	224 535.93 €	-15 340.15 €	209 195.78 €
INVESTISSEMENT	14 978.84 €	29 161.02 €	44 139.86 €

c) A.L.S.H.

	RESULTATS DE CLOTURE 2015	RESULTATS 2016	RESULTATS DE CLOTURE 2016
FONCTIONNEMENT	0 €	-4 968.01 €	-4 968.01 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2016.*

*Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2016 présentés ci-dessus, en l'absence de Monsieur le Maire.*

**3) AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET A.L.S.H.**

a) COMMUNE

*Au vu des résultats du compte administratif 2016 et des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :*

En section investissement – Compte 001- Recette : **1 395 322.61 euros**  
En section fonctionnement – Compte 002 - Recette : **983 641.98 euros**

b) ASSAINISSEMENT

*Au vu des résultats du compte administratif 2016 et des restes à réaliser nuls, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :*

En section investissement :  
 • *en recette – compte 001 :* **44 139.86 euros**  
En section exploitation :  
 • *en recette – compte 002 :* **209 195.78 euros**

c) A.L.S.H.

*Au vu des résultats du compte administratif 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :*

En section exploitation :  
 • *en dépenses – compte 002 :* **4 968.01 euros**

**4) BUDGETS PRIMITIFS 2017 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET A.L.S.H.**

L'assemblée est informée que l'article L2313 du CGCT a été modifié et institue dorénavant pour toute collectivité, l'élaboration d'une note de présentation brève et synthétique du budget qui doit tendre à rendre plus claires les informations tant explicites qu'implicites et contenues dans les budgets.

Les budgets sont présentés suivant les propositions étudiées au cours du débat organisé en bureau municipal.

*Après* présentation des états annuels des dettes sur les budgets de la commune et de l'assainissement,

*Après* présentation du détail des dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que des recettes attendues,

*Après* rappel des montants d'équilibre des budgets 2016,

*Considérant les affectations précédemment votées, le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2017 équilibrés de la manière suivante :*

## 1. COMMUNE

- *Investissement* : 2 931 510.66 euros
- *Fonctionnement* : 2 778 238.45 euros

*Monsieur Christian MORESTIN vote contre.*

## 2. ASSAINISSEMENT

- *Section exploitation* : 237 413.78 euros
- *Section investissement* : 72 736.86 euros.

*A l'unanimité.*

M. Morestin s'interroge sur les raisons pour lesquelles le hameau des Fontaines n'est toujours pas raccordé alors que cela avait été promis et pourquoi les habitants ne sont pas informés.

M. Rodriguez rappelle qu'aucune promesse de ce genre n'a été faite et que ce raccordement n'a pas été prévu au vu de deux études de faisabilité effectuées à deux périodes différentes et qui concluaient pareillement à l'impossibilité technico-financière de tels travaux.

Un rappel rapide de l'historique est fait sur le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) et sur ses modifications.

Mme Boudy assure que M. Rodriguez, il y a une dizaine d'années, lui avait fait cette promesse de raccordement à l'assainissement collectif. Monsieur RODRIGUEZ intervient à nouveau pour confirmer qu'aucune promesse verbale ou écrite n'a été faite. Monsieur Morestin assure que M. Rodriguez est un menteur lorsqu'il dit n'avoir fait aucune promesse à ce sujet.

M. Rodriguez trouve très insultant de se faire traiter de menteur par Monsieur MORESTIN lors de chaque réunion de conseil municipal et menace de porter plainte pour diffamation et insultes proférées lors des séances de conseil municipal. Il demande à Monsieur MORESTIN de se comporter dignement.

## 3. A.L.S.H.

*Le budget primitif 2017 de l'A.L.S.H. est équilibré à 299 800 euros.*

*A l'unanimité.*

### 5) TAXES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire évoque un contretemps de la part des services fiscaux dans le cadre de la réalisation et de la validation des programmes de constitution des bases pour toutes les taxes. Ce retard n'a pas permis aux services de l'état de respecter l'échéance du 15 mars 2017 pour l'établissement de l'état 1259, la date limite d'exécution a donc été reportée au 31 mars 2017. Par ailleurs la communauté de communes ayant fusionné au 1<sup>er</sup> janvier avec une communauté en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), la CC Val Briard se retrouve aussi en fiscalité professionnel unique.

La conséquence directe de tout cela est une proposition de vote des taux des taxes des impôts directs sans connaître exactement les recettes induites et sans certitude même sur la compétence de la commune à voter le taux de CFE. Au cas où la CFE ne serait plus de la compétence communale, ce vote serait annulé.

Cependant, M. Rodriguez rappelle que la volonté municipale a toujours été de ne pas augmenter ces taux d'impositions.

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter, ni de baisser les taux d'imposition des taxes directes. Ainsi le Conseil Municipal arrête-t-il, à l'unanimité, les taux suivants :*

➤ <i>Taxe d'Habitation</i> :	20,51 %
➤ <i>Taxes Foncières</i> :	21,84 %
➤ <i>Taxes Foncières Non Bâti</i> :	51,11 %
➤ <i>Cotisations Foncières des Entreprises</i> :	17,86 %

### 6) PRISE D'EMPRUNT DE 500 000 €

Au vu des projets et des taux actuellement pratiqués par les établissements bancaires, le budget 2017 a été bâti autour d'un emprunt à hauteur de 500 000€. Une consultation a été faite auprès de 3 banques et un possible réaménagement de la dette actuelle a été étudié.

*Après présentation des offres et des différentes simulations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager avec la Caisse d'Epargne d'une part un réaménagement des 3 emprunts E9, E11, E12, aux taux de 4.81%, 4.9% et 4.52%, d'une durée de 10 et 12 ans et d'autre part la prise d'un nouvel emprunt de 500 000 €. Agrégés, ses 4 emprunts auront une durée de 11 ans et un taux de 2.33%.*

## 7) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

*L'assemblée décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :*

ASSOCIATIONS	MON-TANT	Nombre de votants	DETAIL DU VOTE
Coopérative Scolaire	2000	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Mission locale pour l'emploi	1000	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Anciens combattants	180	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Fnac	180	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Croix rouge	0	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Croix rouge Villepatour	400	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Foyer rural	1500	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Amicale du Personnel	1500	17	A l'unanimité.
Comité de Jumelage	0	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Comité des Fêtes	1000	17	M. C. MORESTIN vote contre.
APA	1700	16	<b>M. Daniel GAUTHERON ne participe pas.</b> M. C. MORESTIN vote contre.
Atelier poterie	300	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Dessin peinture	1500	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Point d'orgue	5500	17	Mrs. P. LOUISE DIT MAUGER, D. LANDRY, P. MON-GAULT et C. MORESTIN votent contre.
AS danse et gymnastique	5000	17	Mrs. P. LOUISE DIT MAUGER, Daniel LANDRY et C. MORESTIN votent contre.
Judo club	2000	16	<b>M. David WEXSTEEN ne participe pas.</b> M. C. MORESTIN vote contre.
Racing club Preslois	3650	17	Mrs. P. LOUISE DIT MAUGER, D. LANDRY, C. MORESTIN et Madame BOUDY Nathalie votent contre.
Tennis club	1500	17	M. C. MORESTIN vote contre.
PRESLOISIR	0	17	M. C. MORESTIN vote contre.
ASBFP Boxe	1000	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Rando Briarde	600	16	<b>M. Patrick BONNIN, ne participe pas.</b> M. C. MORESTIN vote contre.
Resto du cœur	750	17	M. C. MORESTIN vote contre.
VTT club	0	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Sextant	2500	17	M. P. LOUISE DIT MAUGER et M. C. MORESTIN votent contre.
Les petites Frimousses	1200	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Jeunes Pompiers	0	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Couture	300	17	M. C. MORESTIN vote contre.
La boule Presloise	500	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Du côté des enfants	300	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Run in Presles	0	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Le grenier	300	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Grand prix de Presles	0	17	M. C. MORESTIN vote contre.
Lymphangiomes	500	17	M. C. MORESTIN vote contre.
La Courgette	200	16	<b>M. Pascal DERAMEZ ne participe pas.</b> Mrs. P. LOUISE DIT MAUGER s'abstient et C. MORESTIN vote contre.

## 8) DENOMINATION DE LA RUE DU FUTUR LOTISSEMENT (sur ancien stade de Football)

Monsieur le Maire soumet à l'appréciation des membres du conseil municipal la proposition de nom de la rue pour le futur lotissement communal, sur l'ancien stade de football, il s'agit de la rue des Moissons.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénommer la prochaine rue du futur lotissement : rue des Moissons.*

**9) DEMANDE D'APPEL A PROJETS 2017 : PLAN NUMERIQUE POUR L'ECOLE (Programme d'investissement d'avenir)**

Mme Bonny présente le dossier. Dans le cadre du projet d'équipement numérique de l'école élémentaire de la commune, au titre du programme d'investissement d'avenir, il est projeté d'acquérir une flotte de 15 tablettes numériques devant servir aux apprentissages des élèves des classes de 3<sup>ème</sup> cycle. Le coût de cet équipement comprenant un système de protection est estimé à 8000 € TTC et l'éducation nationale participerait à hauteur de 50%. L'Académie de Créteil propose une convention encadrant la collaboration possible avec leur service pour cette mise en place à destination des élèves de l'école communale.

*Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Académie de Créteil pour l'acquisition d'une flotte de 15 tablettes numériques.*

**10) NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2017**

Après présentation par Monsieur Rodriguez des impacts de la fusion de la communauté de communes, de la mise en œuvre d'une fiscalité professionnelle unique et notamment le versement par la CCVB d'attributions de compensation provisoire,

*Le conseil municipal, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 février 2017, adoptant le montant de l'attribution de compensation provisoire réparti comme suit :

<i>Communes</i>	<i>Attribution de compensation provisoire 2017</i>
<i>Bernay-Vilbert</i>	<i>124 834 €</i>
<i>Châtres</i>	<i>76 713 €</i>
<i>Courpalay</i>	<i>141 402 €</i>
<i>Courtomer</i>	<i>90 409 €</i>
<i>Crèvecœur-en-Brie</i>	<i>34 627 €</i>
<i>Favières-en-Brie</i>	<i>27 049 €</i>
<i>Ferrières-en-Brie</i>	<i>2 399 267 €</i>
<i>Fontenay-Trésigny</i>	<i>1 483 487 €</i>
<i>La Chapelle Iger</i>	<i>16 886 €</i>
<i>La Houssaye-en-Brie</i>	<i>323 626 €</i>
<i>Liverdy-en-Brie</i>	<i>133 631 €</i>
<i>Lumigny Nesles Ormeaux</i>	<i>189 780 €</i>
<i>Marles-en-Brie</i>	<i>174 153 €</i>
<i>Mortcerf</i>	<i>181 882 €</i>
<i>Neufmoutiers-en-Brie</i>	<i>96 444 €</i>
<i>Pecy</i>	<i>179 562 €</i>
<i>Plessis-Feu-Aussous</i>	<i>80 023 €</i>
<i>Pontcarré</i>	<i>415 756 €</i>
<i>Presles-en-Brie</i>	<i>330 641 €</i>
<i>Rozay-en-Brie</i>	<i>612 577 €</i>
<i>Vaudoy-en-Brie</i>	<i>94 624 €</i>
<i>Villeneuve-le-Comte</i>	<i>185 659 €</i>
<i>Villeneuve-Saint-Denis</i>	<i>66 205 €</i>
<i>Voinsles</i>	<i>73 834 €</i>
<i>Les Chapelles Bourbon</i>	<i>45 638 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>7 578 708 €</b>

- **DIT** que les montants versés seront corrigés lors de la fixation des attributions de compensation définies et prenant en compte les conclusions du rapport définitif de la CLECT avant le 31 décembre 2017.

**11) DETERMINATION DES INDEMNITES D'ELUS SUITE A L' EVOLUTION DU POINT D'INDICE**

Le décret n°2017-85 du 26/01/17 a fait évoluer le montant maximal des indemnités de fonction des élus : l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités est passé de 1015 à 1022.

Les délibérations du 29 mars 2014 faisant référence à cet indice de 1015, il convient de les reprendre afin d'évoquer uniquement « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Après en avoir délibéré et au vu des décisions de 2014,

*Le conseil municipal décide à l'unanimité qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, les taux et montants des indemnités de fonction du Maire et des élus sont fixés respectivement à 21,66 % et 8,66 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.*

*Les indemnités de fonction sont payées mensuellement. Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de la commune.*

#### **12) AVENANT AU GROUPEMENT DE COMMANDE « Cit'Isol »**

A la suite de la souscription par la commune du groupement d'isolation thermique des combles « Cit'Isol » pour les combles de la mairie, un avenant au contrat édité par le SDESM est présenté et ne fait pas état de modifications majeures pour la commune.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de l'avenant à l'acte constitutif du groupement de commande « Cit'Isol » et précise que la commune s'engage à l'exécution de ces travaux sur les combles de la mairie uniquement au vu de l'étude de faisabilité préalable réalisée.*

#### **13) CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DES CLOSEAUX**

M. Rodriguez rappelle le projet d'enfouissement des réseaux rue des closeaux. Au vu des montants prévisionnels, il a été demandé au SDESM d'étudier la possibilité d'une mise en œuvre sur deux ans. Ainsi est présenté sur deux tranches A en 2017 et B en 2018 les montants à prévoir et à budgéter.

	BASSE TENSION fct	ECLAIRAGE PUBLIC inv	TELECOM inv	
<b>TRANCHE A - 2017</b>				total
coût total HT	64 823,53	62 585,03	44 521,13	171 929,69
budget cmne	12 964,71	75 102,04	53 425,36	141 492,11
SDESM	51 858,82	35 000,00	0,00	86 858,82
<b>TRANCHE B - 2018</b>				total
coût total	76 343,76	51 104,70	34 664,76	162 113,22
budget cmne	15 268,75	61 325,64	41 597,71	118 192,10
SDESM	61 075,01	35 000,00	0,00	96 075,01
<b>TOTAL 2017/2018</b>				
<b>charge cmne</b>	<b>28 233,46</b>	<b>66 427,68</b>	<b>95 023,07</b>	<b>189 684,21</b>

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières ci-dessus,
- **DÉLÈGUE** la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif des années de réalisation des travaux (2017 et 2018) pour les montants prévisionnels ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux, l'une pour l'année 2017, l'autre pour l'année 2018.

#### **14) TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DE RESTAURATION POUR LE 11 MARS 2017**

Suite à un problème de transcription sur le registre de réservation des salles, uen administrée s'est vue occuper la salle de restauration alors que dans le même temps avait lieu dans le préau de l'école un concert.

*Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une remise de 50 € portant ainsi le tarif de location de 350 à 300 € pour cette même administrée pour la location du 11 mars 2017.*

#### **15) QUESTIONS DIVERSES**

L'assemblée est informée que le groupement de commande d'énergie électrique auquel à adhéré la commune auprès du SDESM va élargir son périmètre à tous les compteurs, quelque soit leur puissance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.